

Dans le cadre de son programme de soutien continu à la pharmacie, Partenaires Pharmaceutiques du Canada est fière de vous proposer une entrevue en profondeur avec David Hill, directeur exécutif du Conseil canadien d'agrément des programmes de pharmacie.



David Hill
Directeur exécutif
du Conseil canadien
d'agrément des programmes
de pharmacie

**Agrément des assistants techniques
en pharmacie et accréditation des
programmes s'adressant à ces derniers :**

**Que signifient ces mesures
pour la pharmacie au Canada?**

Ces mesures représentent une étape importante vers l'avant, tant pour les assistants techniques en pharmacie que pour la profession dans son ensemble.

De pair avec l'évolution du rôle des pharmaciens désormais appelés à offrir des soins cliniques et un encadrement pharmacothérapeutique, les assistants techniques en pharmacie seront en mesure de passer à l'étape importante de la délivrance de médicaments. Toutefois, pour que les pharmaciens et les assistants techniques en pharmacie aient la possibilité d'élargir la portée de leur pratique pour inclure ces nouveaux services à l'intérieur de notre système de soins de santé, il est nécessaire d'avoir l'assurance que les assistants techniques en pharmacie ont la formation requise pour assumer les fonctions traditionnelles entourant la délivrance des médicaments. Cela exige que des normes nationales de réglementation placent tous les assistants techniques en pharmacie à un niveau uniforme de compétences pour leur permettre d'élargir la portée de leur pratique pour y inclure plusieurs tâches qui relèvent actuellement des pharmaciens.

David Hill, directeur exécutif du Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP), travaille actuellement à l'élaboration d'un programme national dûment requis d'accréditation en ce qui concerne les programmes de formation à l'intention des assistants techniques en pharmacie. Nous avons récemment discuté avec lui des défis et des possibilités que présente cette initiative importante.

Docteur Hill, qu'est-ce qui est à l'origine cette démarche entourant l'accréditation à l'échelle nationale des programmes de formation à l'intention des assistants techniques en pharmacie?

« L'accréditation ou la reconnaissance professionnelle se veut une mesure de qualité des programmes offerts à l'échelle nationale. Les enseignants ont demandé qu'un programme d'agrément soit mis en place afin d'apporter une certaine cohésion à la formation des assistants techniques en pharmacie au pays. Non seulement chaque province a-t-elle des normes qui lui sont propres et aussi chaque établissement d'enseignement, mais il n'existe aucune norme nationale régissant la bonne qualité des programmes de formation des assistants techniques en pharmacie. »

« J'ai entendu des pharmaciens en milieu communautaire déclarer qu'un assistant technique peut assurer le succès d'une entreprise s'il est bon ou la perte de celle-ci s'il ne l'est pas. Jusqu'à maintenant, les pharmaciens s'en remettaient au hasard et ne pouvaient pas vraiment dire si la personne qu'ils embauchaient leur fournirait ou non des services de qualité. Quand vient le temps d'embaucher un pharmacien, les hôpitaux ou les chaînes de pharmacie savent très bien que les diplômés de Dalhousie, de l'Université de l'Alberta ou l'Université de la Colombie-Britannique sont de compétences égales, mais nous n'avons pas la même tranquillité d'esprit quand vient le temps d'embaucher un assistant technique diplômé. Nous remarquons que certains groupes de pharmacies ou d'hôpitaux acceptent d'embaucher les diplômés issus seulement de tel ou tel programme d'enseignement, au détriment du programme d'autres établissements. En bout de ligne, nous avons donc des ressources imposantes d'enseignement qui produisent des diplômés à qui leur profession n'accorde que peu d'assurance que tous les diplômés ont les compétences qu'il faut. En sa qualité d'organisme d'agrément professionnel, le CCAPP tente d'amener chaque établissement d'enseignement à atteindre un niveau uniforme de qualité prévisible. »



Comment ce processus a-t-il débuté?

« Les nombreux intervenants du Conseil de l'agrément lui ont demandé d'investiguer la faisabilité d'un processus d'accréditation professionnelle pour assistants techniques en pharmacie. Le conseil du CCAPP a abordé son examen en fonction de trois points de vue : d'une part, élaborer des normes de compétences nationales; d'autre part, établir les résultats escomptés pour les programmes d'études; et finalement, assurer la présence d'une base commerciale qui permettrait au CCAPP de déployer ce programme et générer suffisamment de fonds pour le concrétiser sans en transférer le coût au secteur universitaire, lequel n'assumerait aucune responsabilité en regard d'un programme d'accréditation pour le système d'éducation collégial. Ces enjeux ont été étudiés entre 2005 et 2007, et depuis lors, le CCAPP est en mesure de lancer le processus. »

Quels sont les objectifs du processus d'agrément et comment fonctionne-t-il?

« Si vous examinez le travail issu des projets Aller de l'avant récemment terminés, l'étude des besoins en ressources humaines dans le secteur canadien de la pharmacie et le Plan directeur de la vision en pharmacie, l'objectif suprême

est de faire en sorte que la portée de la profession d'assistant technique leur permette d'exécuter une bonne partie des tâches de délivrance des médicaments que les pharmaciens ont actuellement sous leur responsabilité. Une telle démarche exige une personne compétente ayant terminé un programme de formation uniformisé dont les normes sont agréées, tout en comblant les attentes de la profession à l'échelle nationale. Il se tiendra un examen d'agrément uniformisé à l'échelle nationale, lequel sera régi par le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada. Cet examen marquera la première étape du processus en vertu duquel les assistants techniques en pharmacie verront leur profession reconnue et réglementée par les autorités compétentes de chaque province. Et pour se présenter à répondre à un examen d'agrément national, les assistants techniques en pharmacie devront être diplômés d'un programme de formation reconnu. Nous verrons alors un flot régulier de personnes ayant reçu une formation cohérente de même niveau se présenter à un examen national. La structure de ce processus sera sensiblement la même que celle qui est actuellement en place pour les pharmaciens. »

À qui profitera la reconnaissance professionnelle de l'assistant technique en pharmacie?

« Les bénéfices seront ressentis à plusieurs paliers. D'abord les étudiants actuels et futurs en bénéficieront parce qu'ils pourront évaluer la qualité des programmes offerts et ils seront en mesure de mettre à contribution cet indicateur qui leur permettra de prendre une décision éclairée s'ils souhaitent s'inscrire. Ils en tireront aussi un certain niveau de confiance, sachant que le programme auquel ils participent comble des normes nationales. Le secteur gouvernemental et le secteur privé en sortiront aussi gagnants car l'agrément fournit une échelle d'évaluation des dépenses des fonds publics et des frais de scolarité engagés par les étudiants. La profession bénéficiera dans la mesure où les diplômés combleront des normes qui rehausseront le niveau de la profession. Finalement, le grand public en bénéficiera puisqu'il pourra se dire confiant que ces personnes, qui entrent dans le secteur des soins de santé, sont hautement qualifiées, responsables et régies par un code de déontologie. Le grand public sera désormais en mesure de considérer le pharmacien, moins préoccupé de l'exécution des tâches plutôt techniques de la préparation et délivrance des médicaments, comme faisant nettement partie de l'équipe de soins pharmacothérapeutiques, la responsabilité principale de ce dernier consistant désormais à aider les patients à tirer le maximum de bienfaits des médicaments qu'ils se voient prescrire. »

Les étudiants qui sortent des études secondaires devront-ils satisfaire certains prérequis pour être admis dans ces programmes d'études de niveau collégial?

« Oui. Il fut un temps où vous n'aviez qu'à être en mesure de payer les frais de scolarité et de passer l'entrevue pour être admis et poursuivre vos études. À présent, tous les programmes d'agrément devront se plier à un processus d'admission qui est significatif. Les étudiants doivent avoir obtenu des notes élevées en sciences et en mathématiques, ils doivent répondre à un barème établi de normes au niveau des aptitudes langagières soit en français ou en anglais, être compétents dans l'usage du clavier et subir une vérification du casier judiciaire. Ces programmes tenteront également d'établir si la nature du travail correspond bien aux aptitudes particulières des étudiants qui envisagent de faire carrière dans ce domaine. La nature du travail de l'assistant technique en pharmacie exige que la personne puisse travailler en équipe dans un environnement où les activités se déroulent rapidement à raison d'un niveau zéro de tolérance à l'erreur. Nous tenons à nous assurer que les établissements d'enseignement accueillent des personnes qui pourront exercer leur profession dans de telles conditions. »

Dans quelle mesure la réglementation de la profession d'assistant technique en pharmacie permettra-telle aux pharmaciens d'élargir la portée de leur pratique pour y inclure plus de tâches de nature clinique?

« Le monde de la pharmacie professionnelle a pris des engagements très significatifs envers le système des soins de santé au Canada en définissant le rôle du pharmacien de l'avenir. Le pharmacien sera dorénavant beaucoup plus présent dans un rôle clinique auprès du patient. Il participera plus activement à la gestion du traitement pharmacologique. Si le pharmacien est retenu au comptoir de préparation des médicaments 8 heures par jour, il lui est impossible de passer en revue avec sa clientèle le traitement pharmacologique prescrit, pas plus qu'il ne peut mettre sur pied un plan de soins, ni formuler des recommandations aux médecins et autres professionnels de la santé. La seule façon d'y arriver est de reléguer la préparation des médicaments à un assistant technique en pharmacie bien formé, qui apporte une valeur ajoutée à la pharmacie professionnelle, qui a acquis le niveau attendu formation et de compétences, et qui se voit attribuer l'autorité légale d'effectuer plus de tâches qu'auparavant. En d'autres termes, l'assistant technique

en pharmacie adéquatement qualifié permettra au pharmacien de se consacrer davantage à des services de soins plus directs aux patients. »



Quels sont les défis ou les obstacles qui pourraient se dresser devant ces changements?

« L'un des plus gros obstacles est le fait que bon nombre des responsabilités en matière de gestion pharmacothérapeutique que la pharmacie professionnelle voudrait voir attribuées aux pharmaciens ne représentent pas à l'heure actuelle des services facturables. Tant que les pharmaciens n'arriveront pas à trouver une façon de négocier un coût pour un service, ils ne se verront pas très motivés à les offrir. Le système des soins de santé au Canada et les patients qui l'ont fréquenté ont obtenus de valeureux services de la part des pharmaciens, en termes de soins gratuits fournis aux patients. Dans la plupart des pharmacies au pays on peut aisément consulter le pharmacien, pendre le temps d'y discuter un problème de médication et y obtenir une information judicieuse en matière de soins de santé. À l'heure actuelle, c'est un service que dispensent gratuitement les pharmaciens et pour lequel ils ne peuvent facturer. »

A-t-on entrepris une démarche quelconque pour trouver une façon de rémunérer les pharmaciens pour ces services?

« Oui, les divers groupes d'intervention dans le milieu de la pharmacie dans chaque province – l'Ontario Pharmacy Association, la BC Pharmacy Association et les autres – ont tous entrepris des initiatives de négociations fondées sur différents modèles de remboursement en ce qui concerne ce genre de services offerts par les pharmaciens. Les assistants techniques en pharmacie permettent aux pharmaciens de libérer du temps à leur horaire pour mettre en pratique toutes leurs compétences. Avec le temps, les pharmaciens seront rémunérés pour ces tâches additionnelles. »

Quels sont les défis majeurs que pose l'implantation du nouveau processus d'agrément?

« Nous avons plusieurs défis à relever. D'abord, les collègues ont clairement affirmé auprès du CCAPP qu'ils ne voulaient en aucun cas voir des normes d'agrément de niveau universitaire appliquées en milieu collégial. Nous avons donc porté notre attention sur les éléments clés des normes qui étaient pertinentes dans le contexte d'un programme collégial. La durée des programmes de formation pour assistants techniques en pharmacie varie de 24 semaines à 2 années académiques complètes à l'échelle du Canada. En tant qu'organisme de reconnaissance professionnelle, nous devons commencer par établir une durée de formation raisonnable compte tenu des variabilités qui prévalent dans la façon dont chaque province régleme ses secteurs public et privé d'enseignement collégial. Nous devons également élaborer des normes d'agrément en fonction de celles qui prévalent au sein d'organismes de référence telle l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie qui régit les compétences d'entrée en pratique des assistants techniques en pharmacie et telle l'Association des enseignants en assistance technique en pharmacie qui établit les paramètres d'éducation des diplômés de programmes à l'intention des assistants techniques en pharmacie. »

« Par ailleurs, plusieurs programmes se concentraient sur un secteur donné de la profession – tel que seulement la pharmacie au détail – mais nos intervenants souhaitaient des assistants techniques qui possédaient les compétences nécessaires dans tous les secteurs de la profession, incluant le milieu hospitalier. C'est ainsi que le CCAPP a abordé l'agrément de nos programmes conférant un grade -- à l'instar des pharmaciens qui sortent des écoles de pharmacie au Canada ne sont pas spécialisés en pharmacie communautaire ou en pharmacie d'hôpital, mais en tant que pharmaciens professionnels. Il nous fallait donc clairement établir que le programme d'études des assistants techniques devait aborder les domaines de la pharmacie d'établissement et de la pharmacie communautaire, sans oublier les connaissances et les compétences en pharmacie dans le contexte de soins de longue durée. »

« Le troisième défi pour le CCAPP concernait les critères entourant l'admission des étudiants, mais aussi les titres de compétences et les qualifications des enseignants. Nous devons nous assurer que les étudiants à un programme d'assistant technicien en pharmacie étaient qualifiés d'un point de vue académique avant d'entreprendre cette formation et que le personnel d'enseignement dans tous ces programmes d'agrément ait l'expertise et les qualifications requises pour assurer la prestation d'un programme d'études de haute qualité. »

Comment ces mesures touchent-elles les assistants techniques en pharmacie qui exercent déjà leur profession?

« Les diverses autorités provinciales de réglementation ont tenu des séances auprès de groupes de consultation ainsi que des assemblées régionales regroupant des assistants techniques en pharmacie pour les informer des changements à venir. Il est probable que les assistants techniques actuels devront se prêter à un processus d'examen national et peut-être aussi à des programmes de rattrapage, afin d'obtenir l'agrément nécessaire. L'assistant technique en pharmacie agréé deviendra un titre professionnel protégé dans certaines provinces, et les gens qui ne se prêteront pas au processus d'agrément seront probablement contraints de modifier l'appellation de leur désignation professionnelle à quelque chose du genre «adjoint de pharmacie». Il est aussi possible que leurs tâches soient modifiées car certaines de ces tâches ne pourront désormais être accomplies que par un assistant technique agréé. Je prévois que bon nombre de pharmacies communautaires continueront d'embaucher des assistants de pharmacie ou autres personnes qui ne sont pas agréées -- comme les pharmacies qui procéderont avec plus de prudence à l'expansion des tâches de leurs pharmaciens qui fourniront des services de gestion de traitements pharmacologiques générant des paiements à l'acte ou qui offriront davantage de services à leur clientèle dans un contexte de stratégie concurrentielle d'affaires. »

Les assistants techniques en pharmacie agréés seront-ils mieux rémunérés? Dans l'affirmative, d'où proviendraient ces sommes supplémentaires?

« La plupart des hôpitaux versent aux assistants techniques en pharmacie des salaires plus élevés que ce qu'ils ne touchent comparativement en pharmacie communautaire, bien que la marge de manoeuvre ne soit pas aussi importante dans le secteur hospitalier. À plus brève échéance, c'est au niveau des pharmacies du milieu communautaire que l'amélioration des salaires est susceptible d'être la plus considérable. Cet argent proviendra de deux sources. D'une part, les pharmacies devraient être en mesure de repenser leurs coûts d'exploitation et d'associer aux techniciens des coûts qui étaient auparavant associés aux pharmaciens. D'autre part, il faut considérer les nouvelles tâches assurées par les pharmaciens au niveau de la gestion des médicaments, de la prise en charge de la maladie chronique et des soins cliniques. On s'attend à ce que tôt ou tard ces services légitimes qu'assurent les pharmaciens soient facturés soit directement aux régimes d'assurance soit aux patients. En Ontario, par exemple, le programme MedsCheck paie les pharmaciens pour qu'ils passent en revue annuellement le traitement pharmacologique des résidents ontariens. Il s'agit donc d'une nouvelle source de paiements dont bénéficient les pharmaciens dans cette province et il y a fort à parier que des initiatives semblables émergeront d'autres juridictions provinciales. »

Quel sera l'impact de toutes ces mesures sur la profession lorsque celles-ci seront en place?

« On compte actuellement quelque 25 000 pharmaciens au pays dont les compétences ne sont pas utilisées pleinement par le système de soins de santé. Ils représentent une ressource énorme que l'on pourrait mettre à meilleure contribution aux chapitres de la prise de décisions, de la gestion des traitements pharmacologiques et des soins directs aux patients. On ne tire pas profit à l'heure actuelle de ces compétences parce que trop de pharmaciens sont encore relégués au comptoir de préparation des médicaments. Ils sont toutefois en mesure de fournir des soins de très haut

calibre. En formant adéquatement les assistants techniques en pharmacie, ces derniers pourront s'acquitter de plusieurs tâches qui relèvent actuellement des pharmaciens. »

Que diriez-vous aux jeunes qui envisagent de devenir assistant technique en pharmacie?

« Un jeune qui sort des études secondaires et se destine à des études d'assistance technique en pharmacie, comme un adulte qui souhaite un changement de carrière, peut être assuré que le processus d'agrément professionnel lui apportera un niveau de qualité d'éducation prévisible – ce ne sera plus comme jouer aux dés à savoir si l'investissement de quelque 10 000 \$ en frais de scolarité portera fruits; telle personne recevra effectivement une formation de qualité et jouira d'un statut plus important au sein de la pharmacie, assumant davantage de responsabilités avec la perspective d'une meilleure rémunération. Le poste d'assistant technique en pharmacie agréé sera véritablement reconnu comme nouvelle profession et comme un choix de carrière excellent plutôt que simplement un emploi. »

En 2010, les premières provinces commenceront à reconnaître la profession d'assistant technique en pharmacie et à la réguler. Que se passera-t-il dans les années à venir?

« Je m'attends à ce que ce changement au sein de la profession se déroule sur une période relativement prolongée, soit au cours des 5 à 10 prochaines années. Je ne prévois pas de bouleversement majeur dans la façon dont les pharmacies opéreront, du moins à court terme. On compte quelque 25 000 assistants techniques en pharmacie au pays, dont un grand nombre voudra devenir agréé. Nous aurons un besoin pressant d'un bon nombre d'installations pour tenir les examens du BEPC partout au pays, en plus d'y tenir des examens d'évaluation du rendement et des qualifications professionnelles, ainsi que des examens d'appréciation des performances cliniques à l'intention des assistants techniques en pharmacie. Cette logistique prend donc des dimensions considérables. Je ne crois pas non plus que qu'on accorde de crédits "pour droits acquis"; personne ne pourra obtenir cette reconnaissance professionnelle par le biais de l'envoi d'une simple demande de redressement de classification d'emploi. »

« Il reste à savoir, à mon avis, si les pharmacies sauront emboîter le pas et profiter de la possibilité d'élargir le spectre d'activités de leurs assistants techniques en pharmacie? Si je me rends dans une pharmacie d'une grosse chaîne ou d'un hôpital pour m'enquérir des changements opérationnels qu'ils prévoient instaurer en 2010 à la suite de la nouvelle réglementation professionnelle des assistants techniques, et que je vois devant moi une personne passer nerveusement d'un pied à l'autre en m'offrant des commentaires généraux, je serai réellement déçu. Je croirai alors que le monde de la pharmacie rate une chance inouïe de faire avancer la profession. »



David Hill est diplômé de l'Université de la Colombie-Britannique en pharmacie et en administration des affaires. Il a aussi reçu un doctorat en éducation de la Brigham Young University. Il est membre de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux et a été nommé directeur exécutif du Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie en 2006. Le docteur Hill est également président du Groupe de travail chargé du plan directeur pour la pharmacie : Vision de la pharmacie au Canada. Le Plan directeur est une collaboration de haut calibre d'organismes multiples, oeuvrant aux échelles nationale et provinciale, dans le domaine de la pharmacie dont l'objectif est d'élaborer un plan d'action stratégique pour l'avenir de la profession au Canada.